

PROJET PEDAGOGIQUE  
ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS  
SERVICE PERISCOLAIRE



Organisateur : Mairie de Chantraine  
Direction: Yasmina BOUSSOUAK

Années 2021-2022

## PRÉAMBULE

Vivre ensemble, c'est être conscient de l'autre, de son intégrité physique et morale, de ses différences. C'est en faisant attention à son comportement, à ses paroles, à son attitude que l'on peut être attentif à l'autre.

Vivre ensemble, c'est favoriser la rencontre et l'échange entre les enfants, mais aussi entre les enfants et les adultes, qu'il s'agisse des animateurs ou des différentes personnes rencontrées dans le cadre de nos activités.

C'est en permettant ces temps de rencontres que l'enfant apprendra à connaître l'autre, au travers de ses différences, de ses richesses.

Vivre ensemble, c'est apprendre à écouter les autres, ses idées, ses envies et à respecter cette parole.

C'est en valorisant l'écoute que nous permettrons à l'enfant de s'exprimer et à être entendu.

Vivre ensemble, c'est aussi partager des moments. C'est en faisant de ces temps des moments où la politesse est de rigueur que l'enfant prend conscience de la notion de respect.

## LA STRUCTURE

La Commune de Chantraine est l'organisateur de l'Accueil Périscolaire. Structure déclarée à la D.D.C.S.P.P Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations.

L'accueil périscolaire a pour but d'offrir aux parents un mode d'accueil aux heures qui précèdent et suivent la classe et de recevoir les enfants dans un cadre sécurisé et pédagogique.

Il s'agit donc d'une transition entre deux institutions qui rythment la journée de l'enfant : L'école et le service périscolaire.

Les enfants scolarisés aux écoles Robert DESNOS et Julia COLIN sont accueillis dans leur école respective.

Les enfants de l'école maternelle pourront bénéficier des repas et des activités dans l'enceinte de l'établissement.

Les enfants de L'école élémentaire, profiteront de leur repas au restaurant scolaire mais pourront bénéficier d'activités dans les salles de la Maison Charles Grandemange.

Un règlement intérieur a été établi et communiqué aux familles et au personnel encadrant.

## LE PROJET PEDAGOGIQUE

Ce document est conçu comme un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents et les mineurs sur les conditions de fonctionnement et sert de référence tout au long de l'action.

Le projet permet de donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne. Il aide à construire la démarche pédagogique.

Participer à la construction individuelle de l'enfant par la vie en collectivité, en privilégiant Service Périscolaire, le bien-être, le respect d'autrui, la mixité et la participation de tous sans distinction. Il est adapté au public accueilli, ses capacités, ses limites, ses besoins.

## OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

### APPRENDRE LA VIE EN COLLECTIVITE ET DEVELOPPER LA CITOYENNETÉ

1) Conforter la notion de respect et de vivre ensemble.

- Etablir avec les enfants, des règles de vie communes et connues de tous.
- Rester vigilant à l'attitude des enfants entre eux.
- Favoriser l'écoute et le partage.

## 2) Favoriser la rencontre et l'échange

- Par le biais des temps de vie quotidienne, actions collectives et des activités (repas, goûters, grands jeux...)
- sensibiliser les enfants de tous âges dans le partage de lieux et /ou de matériels communs.

## 3) Favoriser l'écoute

- Lors des jeux collectifs ou d'activités manuelles.
- Pendant des temps d'échanges institutionnels (forum) et/ou informels.
- Lors de temps d'échanges rapprochés/privilégiés/interpersonnels.
- Être attentif au langage proxémique de l'enfant.

## 4) Favoriser le sens civique

- Apprendre/Réapprendre lors des accueils l'importance du « bonjour » et du « au revoir ». Et lors des repas l'importance du « merci » et du « s'il te plaît ».
- Partager un moment d'échange et d'écoute, lors des repas par exemple.
- En respectant ces règles en tant qu'animateur. Montrer l'exemple.
- Apprendre à l'enfant à respecter les règles de vie en collectivité élaborées en début d'année scolaire. (Respecter les autres, enfants et adultes, partager, respecter la nourriture, ne pas la gaspiller, ranger le matériel...).
- Impliquer les enfants dans la démarche de politesse et de courtoisie. Saluer les intervenants et toutes autres personnes amenées à nous rendre visite sur nos accueils (élus, service techniques...) et respecter et montrer l'exemple dans l'application de ces règles en tant qu'adulte, animateur, directeur, élu, parent.

# L'ENFANT, ACTEUR DE SES LOISIRS

## 1) L'enfant, capable de choisir ses activités

- Donner à l'enfant la possibilité de choisir ses activités, c'est aussi lui permettre de décider lui-même.
- Associer les enfants au fonctionnement du service.
- Permettre également à l'enfant d'exprimer son choix et de ne pas suivre l'activité (dans le respect de la sécurité et du reste du groupe).

## 2) Favoriser l'expression, la construction sociale et psychique.

- Laisser l'enfant s'exprimer, c'est surtout lui permettre de trouver sa place au sein du groupe.
- Laisser l'imaginaire vagabonder c'est permettre au jeune de créer, rêver ou ne rien faire, passages essentiels à sa construction.
- Laisser en toute sécurité du matériel à disposition.
- Encourager l'enfant dans ses créations et ne pas l'orienter avec notre vision d'adulte.
- Proposer des jeux où l'imaginaire est activement sollicité.
- Impliquer l'enfant dans la préparation des jeux ou des spectacles.

## 3) Vivre pleinement son temps de loisirs

- En respectant les temps de repos et le « rythme de l'enfant ».
- En proposant des activités ludiques où le plaisir de jouer et de participer est une priorité.
- En adaptant les animations (âge, horaires, durée, météo...).
- En proposant des activités diversifiées.

# L'ENFANT AU COEUR DE NOTRE PROJET

## 1) Permettre à l'enfant de trouver sa place

- En respectant ses rythmes, ses besoins lors de tous les temps de la journée.
- En aménageant l'espace d'évolution et les lieux d'accueils.
- En donnant des repères.
- En étant à l'écoute de ses difficultés, de ses demandes...

## 2) Favoriser l'ouverture à la société

- Par différentes activités de découverte.
- Par l'organisation d'animations thématiques et/ou spécifiques.

## 3) Accompagner l'enfant dans son évolution

- Par le biais des activités de vie quotidiennes (repas, rangement, toilettes...).
- Par la transmission des valeurs et des principes pour évoluer favorablement avec ses pairs et les adultes qui l'entourent.
- En favorisant son autonomie lors des activités.
- En valorisant et en proposant des situations de mises en confiance.

## 4) Se respecter mutuellement - Grâce aux règles de vies communes.

- En expliquant à l'enfant le motif d'une décision, d'un refus ou d'une sanction.
- Etre à son écoute et se mettre à sa hauteur, gérer son ton, son timbre de voix, le volume sonore, le débit, sa posture.

## MISE EN OEUVRE

Afin de rendre le projet pédagogique plus vivant et qu'il soit davantage le reflet de notre travail au quotidien, l'équipe d'animation veillera à proposer et mettre en œuvre des projets riches et variés. La démarche de projet doit rester le fil rouge de notre action en lien avec le projet pédagogique. Le projet pédagogique est un support solide pour permettre la conduite, la régulation et l'évaluation du projet en cours.

## COORDINATION ET EVALUATION

Afin de suivre le bon déroulement des différentes activités et de contrôler leur adéquation avec les objectifs fixés, des réunions régulières avec l'ensemble du personnel encadrant seront proposées, sans occulter, bien entendu, des temps d'échanges informels.

C'est temps d'échanges nous permettrons d'évaluer le travail réalisé, poursuivre ou infléchir sa continuité et apporter des modifications nécessaires dans la menée des activités à poursuivre.

Ces temps de concertations seront l'occasion de permettre à chaque encadrant d'exprimer les réussites, les difficultés ainsi que la perspective d'évolution dédites activités.

Des évaluations régulières sont mises en œuvre, pour contrôler la qualité :

- Des activités proprement dites (degré d'intérêt, implication des animateurs et des enfants, adéquation entre l'activité proposée et l'âge des enfants...).
- De la relation entre enfants et animateurs, d'une part, et entre enfants, d'autre part.
- De la relation entre animateurs/enfant/partenaires.

## LE ROLE DE CHACUN DANS L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

**La directrice** (Activités principales)

- Organisation et mise en œuvre du service périscolaire,
- Assistance et conseil technique aux élus,
- Développement et animation des partenariats,
- Accueil et information des publics,
- Gestion administrative et budgétaire,
- Participation à la définition des orientations stratégiques de l'accueil périscolaire
- Négociation avec la ligne hiérarchique les moyens de la mise en œuvre du projet,
- Elaboration, pilotage et animation, évaluation du projet pédagogique,
- Construction, coordination et évaluation l'ensemble de l'équipe,
- Contrôle et application des règles d'hygiène et de sécurité,
- Organisation et gestion des locaux et du matériel,
- Participation à l'élaboration du règlement intérieur et sa mise en œuvre,
- Dialogue avec les directrices d'écoles, des enseignants, des familles et des élus.

## L'animateur

- Assure un rôle de référent adulte auprès des enfants,
- S'implique dans le fonctionnement collectif (travail en équipe),
- Associe les enfants à l'organisation et l'animation de la vie quotidienne,
- Assure la sécurité physique et morale des enfants et une présence continue,
- Présente et anime des activités de différentes natures, adaptées aux besoins, capacités et rythmes des enfants,
- Planifie et organise des activités en accord avec le projet pédagogique,
- Prépare, met en place et analyse ses animations,
- Adopte une posture professionnelle irréprochable, respect des horaires,
- Etre dans une démarche collaborative, respecter le vivre ensemble et faire preuve de bienveillance,
- Favorise la communication et l'écoute.

## REGLEMENTATION

Sur le temps scolaire, la réglementation de l'éducation nationale autorise les enseignants des écoles élémentaires à laisser partir seuls les enfants, à la fin de la classe. Lorsque nous basculons sur un temps d'accueil périscolaire, nous sommes régis par la réglementation spécifique aux **Accueils Collectifs de Mineurs (A.C.M)**.

Cette dernière interdit aux animateurs de laisser partir un enfant seul sans avoir une autorisation de son responsable légal. Il a donc pour obligation de vérifier que la personne le prenant en charge a reçue une autorisation écrite par lesdits responsables légaux. (Une pièce d'identité pourra être demandée).

## JOURNEE TYPE

Pour tous les accueils, les enfants sont appelés à partir d'un registre d'inscription, classe par classe, dans la cour de l'École (pour l'école élémentaire).

Sous l'étroite surveillance de leur animateur référent, les enfants se rendent aux sanitaires pour un passage aux toilettes et lavage des mains. (Avant et après repas, avant et après activité).

Les activités sont préparées et organisées en faisant preuve de pragmatisme et de bon sens, dans le respect des réglementations et des souhaits des enfants. L'animateur est en situation d'animation, il prend part à l'activité et y participe activement. Le rôle de l'animateur ne se limite pas à donner les consignes et rester inactif ou seulement en observation.

Le rangement et le nettoyage de son espace d'animation et des locaux est obligatoire. Le rangement de l'activité est à réaliser avec les enfants sur le temps d'animation.

## Accueil du matin (1h)

L'accueil du matin est un temps calme où l'animateur doit être disponible et à l'écoute, en fonction des besoins, autant pour les enfants que pour les parents.

Les activités du matin sont des activités libres (coins permanents : coloriage, lecture, petit bricolage, jeux de société, relaxation...) mais peuvent aussi être un moment accordé à la proposition d'activités ou de jeux collectifs intérieur à la demande(s) d'enfant(s).

Pour 8H 30 maximum, les enfants de l'école Robert DESNOS (8H40 pour les enfants de l'école maternelle Julia COLIN), seront remis à leur enseignant.

## Accueil du midi (2h)

Les enfants sont accompagnés tout au long du repas, puis une activité est proposée sur le deuxième temps. Un temps calme est également proposé aux plus jeunes de l'école maternelle.

Pour 14H00 maximum, les enfants de l'école Robert DESNOS (13H50 pour les enfants de l'école maternelle Julia COLIN), seront remis à leur enseignant.

## Accueil du soir (2h)

Les enfants sont accueillis par les animateurs qui leur proposeront un panel d'activité après prise d'une collation (non fournie).

## Les devoirs scolaires

L'équipe pédagogique n'est pas tenue d'apporter son accompagnement aux devoirs donnés par les enseignants. Cette responsabilité appartient aux parents. Sur demande expresse de l'enfant et/ou des parents, un temps de surveillance pourra être proposé pour permettre à l'enfant de réaliser ses devoirs.

L'animateur présent assurera simplement une surveillance et la mise à disposition de matériel.

## SUIVI SANITAIRE

Il est assuré par la directrice ou délégué si nécessaire afin d' :

- Assurer de la remise des renseignements médicaux auprès de chaque mineur.
- Informer l'équipe des allergies et PAI (Projet d'Accueil Individualisé).
- Tenir le registre dans lequel est précisé le soin donné aux enfants.
- Tenir la pharmacie de secours à jour.
- L'équipe n'est pas habilitée à administrer médicament, pommade... en dehors du cadre d'un PAI.
- L'équipe doit être vigilante et ne pas autoriser la possession ni la consommation de médicament par un enfant.

## ALIMENTATION

- Apprendre à l'enfant à bien se nourrir, délivrer une « éducation nutritionnelle », en expliquant l'importance d'une alimentation variée et équilibrée.
- Prendre connaissance et acte sans stigmatiser les comportements liés à une caractéristique sociale ou culturelle.
- Inviter les enfants à goûter à tout, sans jamais forcer.
- Etre attentif aux enfants présentant des terrains allergiques
- Prendre connaissance et assurer avec vigilance la mise en œuvre des PAI.

## HYGIENE ET SECURITE

Chaque acteur (enfant et adulte) est tenu de se laver les mains avant et après chaque repas, avant et après chaque activité.

La parfaite tenue vestimentaire et l'hygiène corporelle est indispensable à la vie en collectivité et aux règles de savoir vivre et savoir être. Il en est de même pour le vocabulaire et la posture à adapter.

L'entretien et le nettoyage du matériel et des salles doit être réalisé sérieusement et de manière quotidienne.

La consommation, l'usage, la détention de produits stupéfiants et/ou alcoolisés sont interdits dans le périmètre de l'établissement.

La consommation de tabac doit se faire en dehors des heures de travail, en toute discrétion et le plus éloignée possible des abords des écoles.

Ce projet est susceptible d'être modifié en fonction des directives gouvernementales.

Il sera également possible de le faire évoluer en fonction de la demande des enfants, des parents et de l'équipe pédagogique.

Ce document sera affiché dans les principales salles où seront menées les activités.